

ALM ES CLASSIC

Rapport annuel au 31 Décembre 2024

Société de gestion : AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS

Siège social : 14-16 Boulevard Malesherbes 75008 PARIS

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

Sommaire

Rapport de gestion

Politique d'investissement	4
Certification	21

Comptes annuels

Bilan actif	25
Bilan passif	27
Compte de résultat	28

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement.....	30
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices	31
Règles et méthodes comptables	36
Evolution des capitaux propres	42
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice.....	43
Ventilation de l'actif net par nature de parts	44
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	45
Exposition sur le marché des obligations convertibles.....	46
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux	47
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle.....	48
Exposition directe sur le marché des devises	49
Exposition directe aux marchés de crédit.....	50
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie.....	51
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion.....	52
Créances et dettes : ventilation par nature.....	53
Frais de gestion, autres frais et charges	54
Engagements reçus et donnés.....	57
Autres informations	58
Détermination et ventilation des sommes distribuables	59
Inventaire.....	69
Inventaire des opérations à terme de devises.....	70

ALM ES CLASSIC

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	71
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part.....	73
Synthèse de l'inventaire	74
Annexe	75

RAPPORT DE GESTION

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

I. Politique de gestion

1. Scénario économique et financier : La divergence entre les États-Unis et le reste du monde se poursuit

La croissance mondiale s'est stabilisée autour de 3% en 2024. Cette stabilité cache néanmoins des déséquilibres et des disparités. Au niveau sectoriel, l'industrie et la construction ont continué de souffrir des conséquences de durcissement des politiques monétaires, tandis que les services ont affiché une plus forte résilience. D'un point de vue régional, l'économie américaine n'a cessé de surprendre les attentes et maintenir un rythme de croissance proche de 3%. A l'inverse, la croissance européenne et la croissance chinoise ont marqué le pas après un bon début d'année.

Les disparités régionales reposent en partie sur des tendances structurelles. La croissance américaine s'établit à 2,5% en moyenne depuis 2017, en nette accélération par rapport aux 1,9% enregistrés entre 2000 et 2017. Si une forte expansion budgétaire a contribué à cette dynamique, la croissance annuelle de la productivité a également accéléré de 0,5 point sur la période, révélant un dynamisme sous-jacent du secteur privé en termes d'innovation. Les dépenses de consommation ont également été aussi dynamiques, soutenues par une baisse du taux d'épargne des ménages.

De son côté, l'économie européenne subit des pertes de compétitivité depuis 2017. En particulier, l'Allemagne a vu ses parts de marché à l'international s'éroder depuis cette période, confrontée à un déficit d'investissement en technologies, une concurrence accrue sur ses marchés traditionnels, et une hausse des coûts de l'énergie depuis 2021. Le marasme industriel et le manque de visibilité politique ont nourri la hausse du taux d'épargne en France et en Allemagne, limitant la reprise de la zone euro à 0,7% en 2024.

Enfin, l'économie chinoise souffre de la purge de sa bulle immobilière depuis 2021. Les mises en chantier dans le secteur résidentiel ont été divisées par trois et se trouvent désormais au niveau de 2005. Les autorités chinoises ont soutenu le secteur manufacturier et les exportations pour compenser la perte d'activité liée au retournement immobilier. Cela n'a pas suffi pour empêcher un ralentissement significatif de l'économie. La croissance s'est légèrement reprise en fin d'année grâce à quelques mesures de relance ciblées sur l'immobilier et la consommation, sans que ces mesures ne semblent adresser le déficit chronique de la demande domestique.

Les tendances d'inflation ont poursuivi leur normalisation en 2024. Aux États-Unis et en zone euro, l'inflation totale a nettement reculé sous l'effet de la baisse des prix des matières premières énergétiques, rejoignant temporairement les cibles des banques centrales à l'automne. L'inflation des services s'est montrée plus rigide à la baisse. Toutefois, les politiques monétaires restrictives ont permis un rééquilibrage du marché du travail qui se transmet graduellement à l'inflation domestique.

La baisse de l'inflation a permis aux principales banques centrales, hors Japon, de commencer un cycle d'assouplissement monétaire. Les taux d'intérêt directeurs se sont ainsi repliés de 100bp tant aux États-Unis qu'en zone euro, à respectivement 4,5% et 3,0%. Cette baisse de taux a soutenu les perspectives d'un atterrissage en douceur des économies concernées.

Dans ce contexte, suivant la baisse des taux directeurs de la BCE, les taux monétaires ont décliné en 2024 : l'ESTR a décliné de près de 100pb à 2,91% et l'Euribor 3 mois de 120pb à 2,71%. Les taux longs allemands ont fluctué entre 2,0% et 2,7% sur l'année, au gré des statistiques sur l'inflation et des perspectives de baisses de taux directeurs de part et d'autre de l'Atlantique. La pente de la courbe des taux est redevenue positive après s'être inversée à la mi-2022.

Les écarts de rendement en zone euro ont dans l'ensemble poursuivi leur baisse. L'écart de rendement italien s'est notamment resserré de plus de 60bp à 120bp. La France est une exception notable à cette tendance. L'écart de rendement avec le 10 allemand a bondi de plus de 30bp après la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin. Il a fini l'année au-delà de 80bp après la censure du gouvernement Barnier. En conséquence, le taux 10 ans français s'établit à 3,20% en fin d'année, en hausse de 64pb sur un an.

Les primes de risques des obligations privées se sont réduites tout au long de 2024. La bonne tenue de la croissance américaine, le léger rebond de la zone euro, les fondamentaux solides des entreprises et la baisse des taux directeurs des principales banques centrales ont nourri l'intérêt des investisseurs vers les titres d'entreprises.

ALM ES CLASSIC

Les indices obligataires profitent de niveaux de taux plus élevés et de la baisse des primes de risques. La remontée des taux longs en fin d'année réduit toutefois les performances sur l'année calendaire. Les obligations en euros de 7 à 10 ans affichent ainsi une performance de +2,25% cette année.

L'atterrissage en douceur de la croissance mondiale et la normalisation monétaire ont permis une nouvelle progression des marchés actions. Les actifs américains ont été les plus performants, soutenus par une dynamique bénéficiaire plus solide, un engouement pour le secteur technologique et une perspective de baisse de la fiscalité des entreprises. Ils enregistrent un gain exceptionnel de 32%, bien supérieur à celui des indices européens (+6%) ou émergents (+12%).

2. Politique de gestion

Le fonds ALM ES Classic est un fonds nourricier d'ALM Classic. A ce titre, il est principalement investi dans les parts de ce fonds dont les commentaires annuels sont les suivants :

Le fonds ALM Classic affiche une performance nette des frais globalement en ligne par rapport à son indice de référence : 6.77% (part RA) contre 7.20% respectivement.

L'effet allocation a été positif grâce à la sous pondération des poches monétaires et obligations souveraines. En revanche, la sous exposition des actions américaines et la sur exposition des actions européennes à partir du 2nd trimestre jusqu'au mois d'août ont contribué négativement.

Au sein de la poche taux, le crédit a conservé une surpondération tout au long de l'année au détriment des obligations d'Etat. Sur l'exercice, la sélection crédit réalise une performance de 7% contre 4.74% pour l'indice de référence : le fonds Axiom Short Duration affiche une performance de 7.84% grâce à son exposition structurelle sur la dette financière. Le fonds obligataire haut rendement américain, SKY Harbor US Short Duration clôture quant à lui l'année avec une performance de 13.62%.

La dette souveraine délivre une performance de 2% sur la période. Utilisés en diversification de la poche monétaire, les fonds obligations Court Terme Neuberger Short Term Enhanced Cash et Ostrum Credit Ultra Short enregistrent des performances de respectivement 7.47% et 3.92%, contre 3.80% pour l'€ster.

Concernant la poche actions, malgré le niveau de valorisation élevée de la bourse américaine, les indices ont continué de progresser tout au long de l'année, notamment portés par la forte concentration du secteur de la technologie. Les fonds blend et croissance américains, Graphene Actions USA et Polen Focus Growth, sceptiques sur le niveau des multiples du secteur de la technologie sont restés sous pondérés accusant par conséquent un retard par rapport au marché.

La poche actions américaines a fait l'objet d'arbitrages au mois d'avril avec le lancement du fonds ALM Actions US et la sortie des fonds TOBAM Anti Benchmark USA et Wellington US Research Equity.

Les fonds actions européennes, sous valorisés en relatif au marché américain, n'ont pas profité de la baisse des taux d'intérêt de la BCE, pénalisés par les incertitudes géopolitiques en Europe et une croissance chinoise en berne. A l'exception des fonds Eleva European Selection, SICAV Echiquier Major SRI Growth et Vanguard Europe Stock qui affichent une performance de 12.25%, 9.63% et 8.86% respectivement contre 8.59% pour le MSCI Europe, le reste de la sélection actions européennes sous performe. Au 4^{ème} trimestre, un biais petites capitalisation européennes a été initié grâce au fonds Montanaro European Small Cies au sein du portefeuille, une position qui aura vocation à évoluer selon des indicateurs économiques spécifiques.

Les fonds de la zone euro et France ont souffert des tensions et incertitudes politiques en Allemagne et en France.

Les fonds actions japonaises et pays émergents délivrent une performance en ligne par rapport au marché 14.85% et 15.02%, respectivement.

3. Perspectives 2025 : L'année sera marquée par les effets des politiques de D. Trump, ainsi que par les réactions des autorités européennes et chinoises.

La croissance américaine devrait se rapprocher de sa croissance potentielle (2,4%), tandis que la reprise resterait poussive en zone euro (+1,0%) et ralentirait encore en Chine (+4,1%).

Dans notre scénario central, les hausses de droits de douane de D. Trump déclencherait une nouvelle « bosse » d'inflation américaine autour de 3% en fin d'année, amenant la Fed à interrompre son assouplissement monétaire autour de 4% de taux d'intérêt. De leur côté, les banques centrales européenne et chinoise placeraient leur politique en territoire accommodant, respectivement à 1,5% et proche de 1%.

ALM ES CLASSIC

Notre scénario prévoit des rendements obligataires américains à 10 ans à 4,5% en fin 2025. Cela devrait limiter le potentiel de baisse des rendements européens, même si le différentiel de taux pourrait s'écarter comme en 2017-2019. Le spread obligataire français devrait rester écarté (90bp fin 2025) pour refléter un dérapage budgétaire probable et des risques d'instabilité politique.

Les risques autour de ce scénario central sont nombreux. Si le Président américain ne met que symboliquement en place ses mesures phares, le rebond de l'inflation pourrait être plus modéré que celui que nous anticipons. A l'inverse, s'il applique son programme de façon maximaliste, avec 60% de tarifs douaniers sur les produits chinois et 10% sur les autres partenaires, ainsi que des expulsions massives de travailleurs sans-papiers, le taux d'inflation pourrait bondir de près 1 point en 2025 et 2026.

Du côté Européen, il sera important de voir si le prochain gouvernement allemand sera capable de desserrer les contraintes du frein à l'endettement inscrit dans la constitution. Cela pourrait favoriser un rebond cyclique de l'économie allemande et soutenir les actifs risqués européens. Toutefois, même si les dépenses militaires augmentent, le multiplicateur budgétaire de ces dépenses pourrait être limité à court terme par la part importante des importations dans ce secteur.

Avertissement :

Les données chiffrées, commentaires et analyses figurant dans cette présentation reflètent le sentiment d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS sur les marchés, leur évolution, leur réglementation et leur fiscalité, compte tenu de son expertise, des analyses économiques et des informations possédées à ce jour. Il ne saurait toutefois constituer un quelconque engagement ou garantie d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.

En aucun cas, la responsabilité d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS ne saurait être engagée par une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base des dits commentaires et analyses.

4. Performances

Tableau des performances :

Part E0	30/12/2022(*)	29/12/2023	31/12/2024
Actif net	257 030.53 €	375 865.00 €	620 472.31 €
Nombre de parts	2 756.4314	3 698.8096	5 696.9258
VL	93.24 €	101.61 €	108.91 €
Performance annuelle du FCP		8.98%	7.18%
Performance de l'indice de référence (*)		10.25%	7.20%

(*)1^{ère} VL le 17/02/2022

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

ALM ES CLASSIC

Part E2	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net	664 552.89 €	3 117 608.64 €	6 466 057.98 €
Nombre de parts	7 421.1775	32 273.889	62 974.8750
VL	89.54 €	96.68 €	102.67 €
Performance annuelle du FCP	-10.46%	7.97%	6.20%
Performance de l'indice de référence	-12.01%	10.25%	7.20%

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Part A2	30/12/2022 (*)	29/12/2023	31/12/2024
Actif net	343 869.32 €	963 802.13 €	1 326 142.88 €
Nombre de parts	3 702.8890	9 611.6870	12 453.8210
VL	92.86 €	100.27 €	106.48 €
Performance annuelle du FCP		7.98%	6.19%
Performance de l'indice de référence (*)		10.25%	7.20%

(*) 1^{ère} VL le 04/04/2022

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

ALM ES CLASSIC

Part E1	29/12/2023 (*)	31/12/2024
Actif net	676 707.97 €	2 882 501.84 €
Nombre de parts	6 473.0766	25 861.3241
VL	104.54 €	111.45 €
Performance annuelle du FCP	-	6.61%
Performance de l'indice de référence	-	7.20%

(*)1^{ère} VL en février 2023

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Part A0	31/12/2024 (*)
Actif net	82 184.38 €
Nombre de parts	801.0430
VL	102.59 €
Performance annuelle du FCP	-
Performance de l'indice de référence	-

(*)1^{ère} VL en septembre 2024

La performance annuelle 2024 du fonds maître ALM CLASSIC Part RA s'élève à 6.77%

ALM ES CLASSIC

5. Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Les principaux mouvements :

ISIN	Libellé produit	Devise	Sens	Montant brut
FR0007025192	ALM CLASSIC part RA	EUR	A	1 642 934,20
FR0007025192	ALM CLASSIC part RA	EUR	A	1 076 853,61
FR0007025192	ALM CLASSIC part RA	EUR	A	536 189,92
FR0007025192	ALM CLASSIC part RA	EUR	A	494 902,09
FR0007025192	ALM CLASSIC part RA	EUR	A	344 993,78
FR0007025192	ALM CLASSIC part RA	EUR	A	313 762,12
FR0007025192	ALM CLASSIC part RA	EUR	A	186 919,28
FR0007025192	ALM CLASSIC part RA	EUR	A	167 550,20
FR0007025192	ALM CLASSIC part RA	EUR	A	119 127,51
FR0007025192	ALM CLASSIC part RA	EUR	A	102 118,58

ISIN	Libellé produit	Devise	Sens	Montant brut
FR0007025192	ALM CLASSIC part RA	EUR	V	-550 068,29
FR0007025192	ALM CLASSIC part RA	EUR	V	-160 749,60
FR0007025192	ALM CLASSIC part RA	EUR	V	-98 479,76
FR0007025192	ALM CLASSIC part RA	EUR	V	-74 261,71
FR0007025192	ALM CLASSIC part RA	EUR	V	-40 898,72
FR0007025192	ALM CLASSIC part RA	EUR	V	-39 501,80
FR0007025192	ALM CLASSIC part RA	EUR	V	-26 723,58
FR0007025192	ALM CLASSIC part RA	EUR	V	-20 816,31
FR0007025192	ALM CLASSIC part RA	EUR	V	-20 625,13
FR0007025192	ALM CLASSIC part RA	EUR	V	-20 554,34

6. Méthode de calcul du risque global : Méthode de l'engagement

Néant.

7. Changements affectant le fonds

- 15/02/2024 - MAJ des frais courants du DICS PRIIPs
- 03/06/2024 - Modification adresse postale et des bureaux de la SGP
- 19/09/2024 - Correction orthographe du nom de la SGP + MAJ de l'adresse de contact

ALM ES CLASSIC

8. Taux frais de gestion fonds maître/fonds nourricier

Détail frais totaux (frais directs et indirects)

	ISIN	Libellé	% frais directs	% frais indirects
Fonds nourricier	FR0014004C38	ALM ES CLASSIC Part A2	1,00%	0,55%
Fonds nourricier	FR0014007225	ALM ES CLASSIC Part E0	0,08%	0,55%
Fonds nourricier	FR0014007217	ALM ES CLASSIC Part E1	0,60%	0,55%
Fonds nourricier	FR0014004C46	ALM ES CLASSIC Part A0	0,08%	0,56%
Fonds nourricier	FR00140071Z9	ALM ES CLASSIC Part E2	1,00%	0,55%
Fonds maître	FR0007025192	ALM CLASSIC Part RA	0,62%	0,47%

Le rapport annuel du fonds maître (ALM CLASSIC) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs.

II. La Déontologie

1. Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC

Conformément aux dispositions du Code de déontologie des OPC, nous vous informons que :

- nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe
- nous avons recouru aux OPC (OPCVM et/ou FIA) de la société de gestion.

2. Politique de meilleure exécution

La politique de meilleure exécution est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs.

3. Frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs.

4. Exercice des droits de vote

Le rapport relatif à l'exercice des droits de vote sur la période sous revue est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs.

5. Loi sur la loi énergie-climat (dite LEC) – Article 29

La société de gestion du fonds, AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS, rend compte de la prise en compte de critères sociaux, environnementaux et de qualité de la gouvernance dans sa politique d'investissement dans le rapport d'investissement responsable de la société de gestion ainsi que dans celui du fonds sur le site internet de la société de gestion www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs.

6. Information sur la politique de rémunération du personnel d'AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs applicable sur l'exercice comptable 2023

Périmètre des collaborateurs concernés

La politique de rémunération s'applique au personnel suivant :

- les dirigeants responsables de la société et les dirigeants en charge de l'activité de gestion de portefeuille, soit, chez AG2R La Mondiale Gestion d'actifs : le président, le directeur général et le directeur général adjoint,
- tous les gérants et analystes,
- le RCCI et le responsable de la Fonction Risques.

17 salariés du Groupe AG2R La Mondiale sont concernés pour l'exercice 2023.

Méthode de calcul de la part variable de la rémunération du personnel

En raison des montants limités de la part variable maximale et de la nature de son activité, AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs applique le principe de proportionnalité qui l'exonère de l'organisation d'un comité de rémunération.

La partie fixe est strictement séparée de la partie variable, cette dernière ne représentant pas plus de 45% de la part fixe pour les membres du directoire, 20% pour les gérants et 15% pour les autres. AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs ne verse pas de bonus garantis, et la rémunération de la part variable est faite exclusivement en espèces.

La part variable est évaluée par les responsables hiérarchiques une fois par an en fonction :

- de critères de performance sur des horizons de 1 à 5 ans, uniquement pour les gérants et pour au maximum 80% de leur part variable. Seul le portefeuille principal déterminé à la discrétion du manager est pris en compte. Si le portefeuille se situe dans le 1er quartile du classement Morningstar de la même classe d'actifs que le portefeuille évalué pour une des périodes considérées, le gérant obtient la rémunération variable maximale. Elle est ensuite dégressive jusqu'au 3ème quartile. Le choix de la classe d'actifs utilisée est de la responsabilité du président du Directoire ;
- de critères qualitatifs tels que :
 - le respect des contraintes de gestion, notamment celles liées au respect des politiques d'exclusions et des contraintes en matière de critères ESG,
 - le respect des règles et des procédures internes dont les dispositifs d'encadrement des conflits d'intérêts, les procédures de passage d'ordre, la pré-affectation des ordres, les procédures de valorisation et le pilotage de la performance extra financière.

En 2023, la proportion de la part variable dépendante de critères quantitatifs est devenue un maximum et non plus une cible pour les gérants et la part variable est passée de 5% à 10% de la rémunération fixe pour les analystes.

Montants versés en 2023 (y compris variable au titre de l'année 2022) pour l'ensemble de la population concernée :

	Exercice 2023 (En k€)
Salaires fixes	1 576
Total salaires variables	360
Dont rémunérations variables différées	0

7. Information sur les produits à effets de levier

Le FIA n'est pas concerné.

8. Règlementation SFTR

Néant.

9. Traitement des titres non liquides

Le FIA n'est pas concerné par des « titres non liquides faisant l'objet de dispositions spéciales ».

10. Information relative aux règlements SFDR et Taxonomie et durabilité

Le règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « **Règlement SFDR** ») établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

Le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 (ci-après dit « **Règlement Taxonomie** ») sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

Risque de durabilité :

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survenait, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation pourrait également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Vous trouverez ci-dessous l'annexe 4 correspondant aux informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1,2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088

Ces informations ont été communiquées par courriel au gestionnaire administratif et comptable : 2s.legal.financial.reporting.fr@bnpparibas.com

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit : ALM ES CLASSIC

Identifiant d'entité juridique : 969500E3HKUUWWMY5Z616

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 8,23% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales au travers de la politique d'investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE en :

- Excluant les entreprises les plus impliquées dans la production des armes controversées et du secteur du tabac ;
- En luttant contre le réchauffement climatique avec l'exclusion des secteurs du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels, des objectifs de température des portefeuilles d'actifs et la promotion des investissements pour une économie bas carbone (obligations durables) ;
- En incitant, par le dialogue et le vote, les émetteurs à adopter un plan climatique crédible et ambitieux aligné avec les objectifs fixés par l'accord de Paris ;



- En sélectionnant des produits financiers gérés par des sociétés de gestion externes qui pratiquent une démarche d'investissement responsable sinon identique, du moins cohérente avec celle d'AG2R LA MONDIALE.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 31 décembre 2024 la part du portefeuille respectant la démarche d'investissement responsable était de 74,51%.

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 31 décembre 2023 la part du portefeuille respectant la démarche d'investissement responsable était de 74,84%.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Les investissements durables répondent à des objectifs environnementaux (protection de la biodiversité, trajectoire climatique alignée avec l'accord de Paris) et/ou sociaux (contribution positive aux objectifs de développement durable des Nations Unis, financement de l'économie sociale et solidaire).

Ils visent à financer les émetteurs qui répondent au moins à l'un des critères décrit ci-dessous :

- Avoir une activité économique dont l'impact sur la biodiversité est limité et disposer de stratégies de réduction de cet impact (politique climat, stratégie de gestion de l'eau et des déchets, etc.) ;
- Avoir une activité économique alignée sur les objectifs du règlement Taxinomie ;
- Avoir une stratégie d'alignement climatique avec l'accord de Paris ;
- Avoir une activité économique qui contribue à l'un des deux objectifs de développement durable : finance responsable avec l'accès aux services financiers et d'assurance aux populations les plus défavorisées (ODD 8) et un accès à la santé (ODD 3) ;
- Avoir une activité économique qui poursuit l'utilité sociale comme objectif principal.

Les obligations vertes, sociales et durables émises pour financer des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques répondent aux objectifs d'investissement durable à condition qu'elles respectent les critères des « Green Bonds Principles » et « Social Bonds Principles » de l'ICMA¹.

De plus les émetteurs répondant aux critères de l'investissement durable ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance.

Dans le cas d'un produit financier géré par une société de gestion externe et visé à l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088, celui-ci est qualifié d'investissement durable à condition que sa démarche d'investissement responsable soit cohérente avec celle d'AG2R LA MONDIALE.

¹ Quatre principes clés : Utilisation des fonds, Processus de sélection et évaluation des projets, Gestion des fonds, Reporting ainsi que leurs recommandations-clé sur le Document Cadre (Framework) et le recours à des Revues Externes.
www.icmagroup.org

Les investissements durables ont contribué aux objectifs fixés en représentant une proportion de 8,23% du produit financier.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Pour s'assurer que les émetteurs répondant aux critères de l'investissement durable ne nuisent pas significativement (« ne pas causer de préjudice important ») à un objectif environnemental ou social, les indicateurs, obligatoires et optionnels des principales incidences négatives (PAI) tels que définis dans le règlement SFDR sur les facteurs de durabilité, sont pris en compte avec des seuils spécifiques soit :

- Directement comme les violations des principes du pacte mondial des Nations Unies (PAI 10) ou l'exposition à des armes controversées (PAI 14) ;
- En combinant plusieurs indicateurs comme les émissions et l'intensité de gaz à effet de serre (PAI 1, PAI 3 et PAI 15), l'empreinte carbone (PAI 2), la part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable (PAI 5) et l'intensité de la consommation d'énergie (PAI 6) qui sont utilisés dans le calcul de la température ;
- Indirectement au travers de :
 - la politique climat et les exclusions sur le charbon et les hydrocarbures non-conventionnels pour l'exposition au secteur des combustibles fossiles (PAI 4)
 - l'analyse des controverses en excluant les émetteurs faisant l'objet d'une controverse grave (préjudice spécifique, manquements répétés, etc.), en particulier, sur les enjeux environnementaux (climat, biodiversité, etc.), sociaux et sociétaux (droits fondamentaux, violations sociales droits du travail, etc.) et de gouvernance (diversité du conseil, conformité et contrôle, etc.).

Dans le cas d'un produit financier géré par une société de gestion externe et visé à l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088, la prise en compte des indicateurs obligatoires et optionnels est effectuée par ladite société.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des incidences négatives sont pris en compte en excluant les émetteurs qui :

- Font l'objet d'une controverse grave sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ou sur les questions environnementales, sociales et sociétales ou de gouvernance ;
- Sont interdits par les politiques d'investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE ;
- Ayant une température supérieure à 2,6°C.

Dans le cas d'un produit financier géré par une société de gestion externe et visé à l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088, il est vérifié que sa politique d'investissement responsable est cohérente avec celle d'AG2R LA MONDIALE et de sa société de gestion

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Les investissements durables sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans la mesure où il s'agit d'un indicateur d'incidences négatives pris en compte dans le processus d'analyse et de suivi des investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pour AG2R LA MONDIALE, la gestion des incidences négatives est étroitement liée à la stratégie d'investissement visant à limiter les risques en matière de durabilité et à en atténuer les effets à travers :

- Les exclusions normatives (armes controversées, tabac) qui s'appliquent aux PAI 14 (l'exposition à des armes controversées) et au PAI additionnel sur le tabac ;
- La politique climat qui permet de prendre en compte plusieurs des PAI environnementaux avec :
 - Les objectifs de température implicite qui couvrent plusieurs indicateurs combinés comme les émissions et l'intensité de gaz à effet de serre (PAI 1, PAI 3 et PAI 15), l'empreinte carbone (PAI 2), la part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable (PAI 5) et l'intensité de la consommation d'énergie (PAI 6) ;
 - Les exclusions sur le charbon et les hydrocarbures non-conventionnels qui sont pris en approximation de l'indicateur sur l'exposition au secteur des combustibles fossiles (PAI 4) ;
- L'engagement actionnarial qui, au travers du dialogue et du vote, permet d'inciter les émetteurs à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernances et ainsi à réduire les incidences négatives sur les investissements.

ALM ES CLASSIC



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements sont :

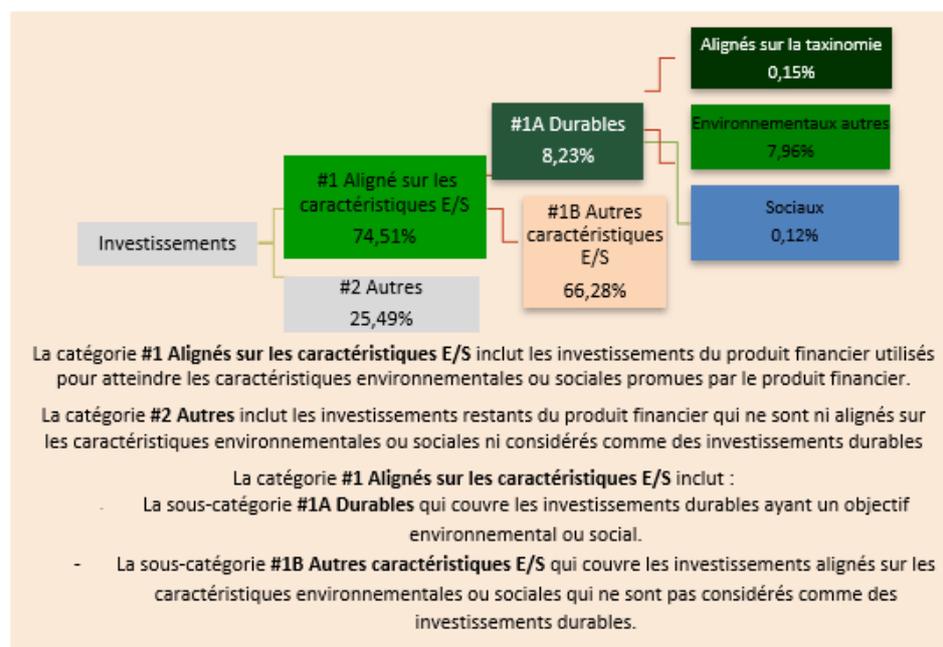
Investissements les plus importants	% Actif	Pays
BNP Paribas Money 3M IC	14,57%	France
ALM Oblig Euro ISR part IC	9,67%	France
Vanguard Euro Government Bond Index Fund EUR Acc	9,62%	Irlande
SPDR® Bloomberg Euro Government Bond UCITS ETF EUR Acc	6,67%	Irlande
ALM ACTIONS FRANCE	5,68%	France
BNP Paribas Funds Euro Bond I Capitalisation	5,54%	Luxembourg
Vanguard U.S. 500 Stock Index Fund EUR Acc	5,41%	Irlande
JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV - US Research Enhanced Index Equity UCITS ETF - USD (acc)	4,39%	Luxembourg
AXA World Funds - Euro Credit Plus I Capitalisation EUR	3,09%	France
Neuberger Berman Short Duration Euro Bond Fund Class EUR IS Accumuating	3,07%	Irlande

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 31 décembre 2024, la proportion d'investissements liés à la durabilité était de : 8,23%

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 31 décembre 2024, l'allocation des actifs était :



- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Il s'agit d'un fonds de fonds, le détail par secteur n'est donc pas affiché.



- Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

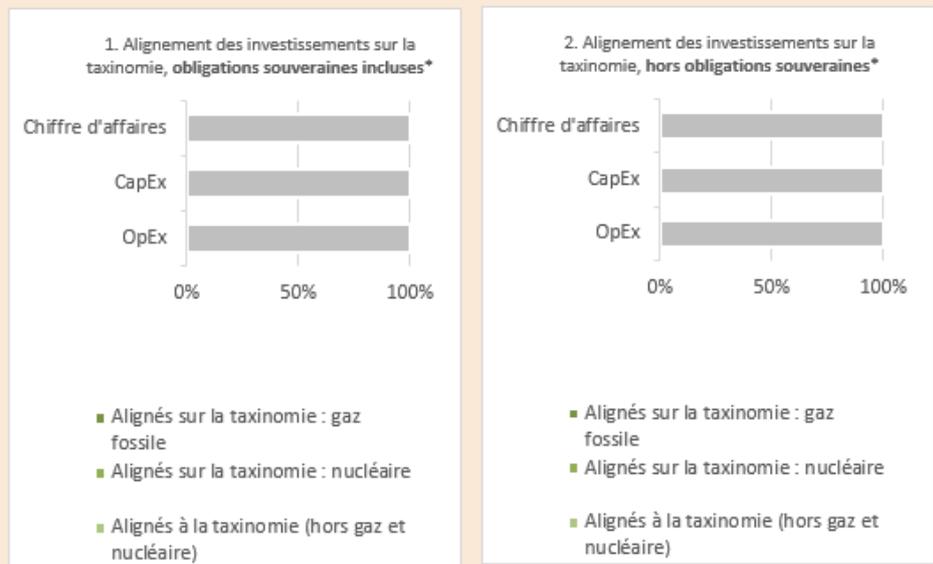
- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE² ?

- Oui
 Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
 Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles verte.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE)2022/1214 de la Commission.

transitoires et habilitantes ?

Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE était de : 7,96%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social était de : 0,12%



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Dans la catégorie « #2 Autres » sont inclus les produits financiers gérés par des sociétés de gestion externes et dont la stratégie de gestion est de répliquer un indice (OPC indiciels, Exchange Traded Fund). Ils sont utilisés pour gérer des risques financiers (exposition aux marchés financiers, liquidité, etc.). Il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales qui s'appliquent à eux.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été :

- Intégration des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans l'outil de passation des ordres en pré-trade (i.e. blocage de l'investissement sur les émetteurs exclus) ;
- Renforcement de la politique climat en juillet 2022 avec l'exclusion des hydrocarbures non-conventionnels par seuil, pour une sortie totale en 2030 ;
- Renforcement de la politique d'engagement actionnarial, en particulier sur le volet environnemental et climatique auprès des entreprises ;



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il

ALM ES CLASSIC

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Non applicable



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement d'Entreprise ALM ES CLASSIC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Fonds Commun de Placement d'Entreprise
ALM ES CLASSIC
14-16, boulevard Malesherbes - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement d'Entreprise ALM ES CLASSIC

14-16, boulevard Malesherbes - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ALM ES CLASSIC constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 22/03/2025 23:12:18

Séverine Ernest
Associée

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	-
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	11,271,246.88
OPCVM	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	11,271,246.88
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Loans	-
Autres	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	11,271,246.88

ALM ES CLASSIC

Créances et comptes d'ajustement actifs	171,964.25
Comptes financiers	89,774.77
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	261,739.02
TOTAL ACTIF I+II	11,532,985.90

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	-
Capital	10,700,045.99
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	677,313.40
Capitaux propres I :	11,377,359.39
Passifs de financement II	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	11,377,359.39
Passifs éligibles :	-
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-
Autres passifs :	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	155,626.51
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	155,626.51
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	11,532,985.90

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	-
Produits sur opérations financières	-
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	2,116.31
Sous-total Produits sur opérations financières	2,116.31
Charges sur opérations financières	-
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-
Sous-total charges sur opérations financières	-
Total Revenus financiers nets (A)	2,116.31
Autres produits :	-
Frais pris en charge par l'entreprise (*)	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	38,379.26
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres Charges :	-
Frais de gestion de la société de gestion	-71,586.11
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-33,206.85

ALM ES CLASSIC

Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	-31,090.54
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-7,959.98
Sous-total Revenus nets I = C + D	-39,050.52
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-
Plus et moins-values réalisées	58,075.88
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	58,075.88
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	27,238.09
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	85,313.97
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	463,862.89
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	463,862.89
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	167,187.06
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	631,049.95
Acomptes :	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	677,313.40

(1) Les frais de gestion pris en charge par l'entreprise sont donnés pour information et ne rentrent pas en compte dans les calculs du compte de résultat.

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

Son objectif de gestion est identique à celui du fonds maître repris ci-dessous. La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle du fonds maître, en raison des frais de gestion propres au nourricier.

Le fonds « ALM CLASSIC » est un fonds multi-actifs (actions, obligations, monétaire) à dominante obligataire. Il a pour objectif la réalisation, sur la durée de placement recommandée, d'une performance (nette de frais de gestion) égale à celle de l'indice composite suivant calculé coupons et dividendes nets réinvestis :

52% Bloomberg Barclays Euro Aggregate + 20% MSCI World + 18% €STR Capitalisé Jour + 10% CAC 40.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe E0 (Devise: EUR)

	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts C	93.24	101.61	108.91
Actif net (en k EUR)	257.03	375.87	620.47
Nombre de titres			
Parts C	2,756.4314	3,698.8096	5,696.9258

	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Date de mise en paiement			
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			
Parts C	-0.02	0.02	0.81
Capitalisation unitaire sur revenus			
Parts C	0.35	0.39	0.43

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ALM ES CLASSIC

Catégorie de classe E1 (Devise: EUR)

	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)		
Parts C	104.54	111.45
Actif net (en k EUR)	676.71	2,882.50
Nombre de titres		
Parts C	6,473.0766	25,861.3241

	29/12/2023	31/12/2024
Date de mise en paiement		
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		
Parts C	0.02	0.84
Capitalisation unitaire sur revenus		
Parts C	-0.10	-0.11

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ALM ES CLASSIC

Catégorie de classe E2 (Devise: EUR)

	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts C	89.54	96.68	102.67
Actif net (en k EUR)	664.55	3,117.61	6,466.06
Nombre de titres			
Parts C	7,421.1775	32,243.4754	62,974.8750

Date de mise en paiement	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			
Parts C	-0.02	0.02	0.77
Capitalisation unitaire sur revenus			
Parts C	-0.42	-0.47	-0.50

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ALM ES CLASSIC

Catégorie de classe A0 (Devise: EUR)

	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)	
Parts C	102.59
Actif net (en k EUR)	82.18
Nombre de titres	
Parts C	801.0430

	31/12/2024
Date de mise en paiement	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	
Parts C	0.05
Capitalisation unitaire sur revenus	
Parts C	0.13

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ALM ES CLASSIC

Catégorie de classe A2 (Devise: EUR)

	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts C	92.86	100.27	106.48
Actif net (en k EUR)	343.87	963.80	1,326.14
Nombre de titres			
Parts C	3,702.8890	9,611.6870	12,453.8210

Date de mise en paiement	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			
Parts C	-0.02	0.02	0.80
Capitalisation unitaire sur revenus			
Parts C	-0.35	-0.49	-0.52

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

ALM ES CLASSIC

Synthèse de l'offre de gestion

Catégories de part	Code AMF	Code ISIN	Valeur initiale de la part	Affectation du résultat	Nature des parts
Part E0	990000129279	FR0014007225	100 euros	Capitalisation	Parts réservées à Natixis Interépargne et autres TCCP (dispositifs d'épargne salariale et PER Compte-titres).
Part E1	990000129289	FR0014007217	100 euros	Capitalisation	
Part E2	990000129299	FR00140071Z9	100 euros	Capitalisation	
Part A0	N/A	FR0014004C46	100 euros	Capitalisation	Parts réservées aux entreprises d'assurance partenaires du Groupe AG2R La Mondiale, dans le cadre de la mise en place de plan d'épargne retraite Assurantiel.
Part A1	N/A	FR0014004C20	100 euros	Capitalisation	
Part A2	N/A	FR0014004C38	100 euros	Capitalisation	

La Société de gestion garantit un traitement équitable des porteurs de parts.

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique la Part A1 non encore démarrée.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

ALM ES CLASSIC

Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds recouvrent l'ensemble des frais supportés par Fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du commissaire aux comptes, etc. Sont exclus de ces frais :

- Les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..);
- la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le fonds a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au fonds ;
- des commissions de mouvement facturées au fonds ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.
- des frais liés à la recherche facturés au fonds.

Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de chaque valeur liquidative et sont payés mensuellement notamment à la Société de gestion et au dépositaire.

Le taux de frais de fonctionnement et de gestion effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.

Les frais de tenue de compte-conservation sont à la charge de l'entreprise. Toutefois, par application des dispositions de l'article R3332-17 du Code du travail, les frais de tenue de compte-conservation des anciens salariés de l'entreprise lorsqu'ils ne sont pas pris en charge par l'entreprise sont perçus par prélèvement sur leurs avoirs.

Il en sera de même en cas de liquidation de l'entreprise.

Ci-dessous le détail des frais facturés pour chacune des parts :

1) Pour la part E0

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de gestion	Actif net	0,08 % TTC Taux maximum	FCPE
2	Frais indirects maximum* (frais de gestion directs et indirects du FIA maître)	Actif net	2,10 % TTC Taux maximum	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	N/A
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	N/A

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 2,10 % TTC max. de l'actif net. Ils sont également à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de mouvement du fonds maître.

ALM ES CLASSIC

2) Pour la part E1

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de gestion	Actif net	0,60 % TTC Taux maximum	FCPE
2	Frais indirects maximum* (frais de gestion directs et indirects du FIA maître)	Actif net	2,10 % TTC Taux maximum	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	N/A
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	N/A

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 2,10 % TTC max. de l'actif net. Ils sont également à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de mouvement du fonds maître.

3) Pour la part E2

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de gestion	Actif net	1,00 % TTC Taux maximum	FCPE
2	Frais indirects maximum* (frais de gestion directs et indirects du FIA maître)	Actif net	2, 10 % TTC Taux maximum	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	N/A
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	N/A

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 2,10 % TTC max. de l'actif. Ils sont également à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de mouvement du fonds maître.

4) Pour la part A0

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de gestion	Actif net	0,08 % TTC Taux maximum	FCPE
2	Frais indirects maximum* (frais de gestion directs et indirects du FIA maître)	Actif net	2,10 % TTC Taux maximum	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	N/A
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	N/A

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 2,10 % TTC max. de l'actif. Ils sont également à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de mouvement du fonds maître.

5) Pour la part A1

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de gestion	Actif net	0,60 % TTC Taux maximum	FCPE
2	Frais indirects maximum* (frais de gestion directs et indirects du FIA maître)	Actif net	2,10 % TTC Taux maximum	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	N/A
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	N/A

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 2,10 % TTC max. de l'actif. Ils sont également à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de mouvement du fonds maître.

6) Pour la part A2

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de gestion	Actif net	1,00 % TTC Taux maximum	FCPE
2	Frais indirects maximum* (frais de gestion directs et indirects du FIA maître)	Actif net	2,10 % TTC Taux maximum	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	N/A
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	N/A

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 2,10 % TTC max. de l'actif. Ils sont également à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de mouvement du fonds maître.

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique les frais de la Part A1 non encore démarrée.

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Une dotation est calculée et provisionnée à chaque valeur liquidative et sera ajustée trimestriellement ou à une autre périodicité.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Part E0 : Capitalisation

Part E1 : Capitalisation

Part E2 : Capitalisation

Part A0 : Capitalisation

Part A2 : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Part E0 : Capitalisation

Part E1 : Capitalisation

Part E2 : Capitalisation

Part A0 : Capitalisation

Part A2 : Capitalisation

Changements affectant le fonds

06/09/2024 : Démarrage de la Part A0.

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	5,133,983.74
Flux de l'exercice :	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	6,802,038.87
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-1,049,511.45
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-31,090.54
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	58,075.88
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	463,862.89
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-
Autres éléments	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	11,377,359.39

¹ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

² Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2024
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe E0 (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	2,461.1530
Nombre de titres rachetés	463.0368
Catégorie de classe E1 (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	23,395.4992
Nombre de titres rachetés	4,007.2517
Catégorie de classe E2 (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	34,718.9701
Nombre de titres rachetés	3,987.5705
Catégorie de classe A0 (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	1,533.2110
Nombre de titres rachetés	732.1680
Catégorie de classe A2 (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	3,753.7580
Nombre de titres rachetés	911.6240
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0014004C38	A2	Capitalisation	EUR	1,326,142.88	12,453.8210	106.48
FR0014004C46	A0	Capitalisation	EUR	82,184.38	801.0430	102.59
FR00140071Z9	E2	Capitalisation	EUR	6,466,057.98	62,974.8750	102.67
FR0014007217	E1	Capitalisation	EUR	2,882,501.84	25,861.3241	111.45
FR0014007225	E0	Capitalisation	EUR	620,472.31	5,696.9258	108.91

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	-					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	89.77	-	-	-	89.77
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	89.77

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	89.77	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	89.77	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	Néant
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	-

Au 31 décembre 2024, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe « Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe » qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0007025192	ALM CLASSIC PART RA	Ag2R La Mondiale Gestion D'Actifs	Mixte	France	EUR	11,271,246.88
TOTAL						11,271,246.88

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2024
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Autres débiteurs divers	171,964.25
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	171,964.25
Ventilation par nature des dettes	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Frais et charges non encore payés	0.27
Autres créditeurs divers	147,400.52
Provision pour risque des liquidités de marché	
Honoraires CLC à la charge du Fonds	
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	8,225.72
Frais de gestion de la garantie	
Frais d'assurance décès	
Frais de conseil	
Commissions d'entrées rétrocédées	
Versements en cours de répartition	
TOTAL DES DETTES	155,626.51

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe E0 (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	370.14	0.08
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe E1 (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	9,906.25	0.60
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe E2 (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	49,315.85	1.00
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe A0 (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	15.15	0.08
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe A2 (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	11,978.72	1.00
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	38,379.26	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 31/12/2024
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	11,271,246.88
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe E0 (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	2,491.75
Sommes distribuables au titre du revenu net	2,491.75
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	2,491.75
Total	2,491.75
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	4,660.77
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	4,660.77
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	4,660.77
Total	4,660.77
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe E1 (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-3,016.25
Sommes distribuables au titre du revenu net	-3,016.25
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-3,016.25
Total	-3,016.25
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	21,726.77
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	21,726.77
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	21,726.77
Total	21,726.77
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe E2 (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-32,060.71
Sommes distribuables au titre du revenu net	-32,060.71
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-32,060.71
Total	-32,060.71
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	48,863.77
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	48,863.77
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	48,863.77
Total	48,863.77
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe A0 (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	110.04
Sommes distribuables au titre du revenu net	110.04
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	110.04
Total	110.04
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	41.19
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	41.19
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	41.19
Total	41.19
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe A2 (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-6,575.35
Sommes distribuables au titre du revenu net	-6,575.35
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-6,575.35
Total	-6,575.35
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	10,021.47
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	10,021.47
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	10,021.47
Total	10,021.47
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

ALM ES CLASSIC

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				11,271,246.88	99.07
FIA (y compris ceux des pays tiers)				11,271,246.88	99.07
ALM CLASSIC PART RA	29,676.014	379.81	EUR	11,271,246.88	99.07
Créances				171,964.25	1.51
Dettes				-155,626.51	-1.37
Autres comptes financiers				89,774.77	0.79
TOTAL ACTIF NET			EUR	11,377,359.39	100.00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

ALM ES CLASSIC

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

ALM ES CLASSIC

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

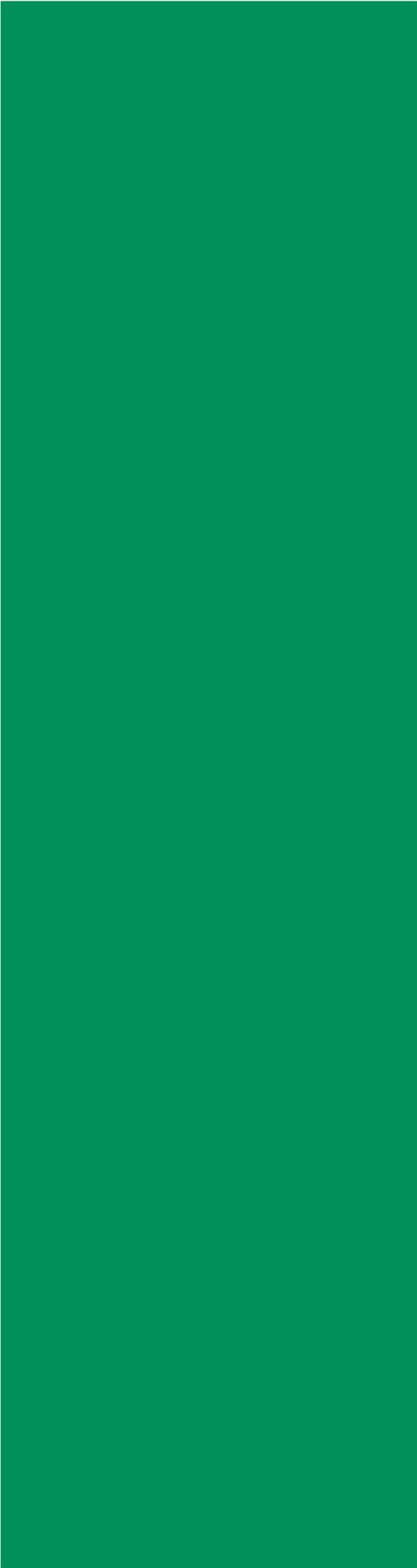
Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	11,271,246.88
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	261,739.02
Autres passifs (-)	155,626.51
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	11,377,359.39

ANNEXE

Le rapport annuel N-1 (format ancien plan comptable) est présenté en annexe conformément au Règlement ANC n°2022-03.



ALM ES CLASSIC

Rapport annuel au 29 Décembre 2023

Société de gestion : AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS

Siège social : 151-155 Rue de Bercy 75012 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Dépôts	-	-
Instruments financiers	5,073,101.42	1,256,098.57
Titres d'organismes de placement collectif	5,073,101.42	1,256,098.57
OPC Maitre	5,073,101.42	1,256,098.57
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Créances	160,276.18	30,538.82
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	160,276.18	30,538.82
Comptes financiers	49,223.83	10,291.87
Liquidités	49,223.83	10,291.87
TOTAL DE L'ACTIF	5,282,601.43	1,296,929.26

Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	5,152,140.65	1,269,299.00
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1,170.00	-362.54
Résultat de l'exercice (a,b)	-19,326.91	-3,483.72
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	5,133,983.74	1,265,452.74
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	148,617.69	31,476.52
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	148,617.69	31,476.52
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	5,282,601.43	1,296,929.26

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	613.01	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	613.01	-
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-	-
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-	-
Résultat sur opérations financières (I + II)	613.01	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-13,070.81	-698.80
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (*)	-	-
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-12,457.80	-698.80
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-6,869.11	-2,784.92
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	-19,326.91	-3,483.72

(*) Les frais de gestion pris en charge par l'entreprise sont donnés pour information et ne rentrent pas en compte dans les calculs du compte de résultat.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Frais de gestion

- Frais à la charge du fonds :

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion :

- 0.08 % TTC pour la part E0 sur la base de l'actif net
- 1.00 % TTC pour la part E2 sur la base de l'actif net
- 1.00 % TTC pour la part A2 sur la base de l'actif net
- 0.60 % TTC pour la part E1 sur la base de l'actif net

- **Frais à la charge de l'entreprise** : Néant

COMMISSIONS INDIRECTES

Commission de souscription indirecte : Néant

Commission de rachat indirecte : Néant

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Une dotation est calculée et provisionnée à chaque valeur liquidative et sera ajustée trimestriellement ou à une autre périodicité.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Part E0 : Capitalisation
Part E2 : Capitalisation
Part A2 : Capitalisation
Part E1 : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Part E0 : Capitalisation
Part E2 : Capitalisation
Part A2 : Capitalisation
Part E1 : Capitalisation

Changements affectant le fonds

07/02/2023 : Création de la part E1.

Annexe

La ventilation par nature des souscriptions et rachats de parts intervenus pendant l'exercice est présentée dans un tableau distinct de l'annexe.

Le tableau comprend les lignes « Autres Souscriptions » et « Autres rachats » qui correspondent pour l'essentiel au montant net des opérations de régularisation effectuées par le teneur de compte.

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	1,265,452.74	-
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	4,088,945.10	1,380,484.75
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-476,640.01	-87,230.45
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1,455.02	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-573.44	-363.01
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	267,802.13	-26,739.75
Différence d'estimation exercice N	241,062.38	-26,739.75
Différence d'estimation exercice N-1	26,739.75	-
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-12,457.80	-698.80
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	5,133,983.74	1,265,452.74

Ventilations des souscriptions / rachats (*) (**)

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
SOUSCRIPTIONS	4,088,945.10	1,380,484.75
Réserve spéciale de participation	-	-
Intéressement	-	-
Versements volontaires	-	-
Comptes Epargne Temps	-	-
Congés payés	-	-
Abondement	-	-
Versements en apport de titres	-	-
Intérêts de retard sur RSP ou intéressement	-	-
Transferts en provenance de CCB	-	-
Transferts provenant d'autres fonds	-	-
Transferts provenant d'autres sociétés de gestion	-	-
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise (acquis à l'OPC)	-	-
Frais de premier investissement à la charge du salarié (acquis à l'OPC)	-	-
Autres	4,088,945.10	1,380,484.75
Extourne de rachats	-	-
Commissions d'entrée à la charge de l'entreprise (non acquis à l'OPC)	-	-
Commission d'entrée à la charge du salarié (non acquis à l'OPC)	-	-
RACHATS	-476,640.01	-87,230.45
Remboursements	-	-
Remboursements en titres	-	-
Transferts vers CCB	-	-
Transferts vers d'autres fonds	-	-
Transferts vers d'autres sociétés de gestion	-	-
Frais de tenue de compte	-	-
Droits de sortie à la charge de l'entreprise (acquis à l'OPC)	-	-
Droits de sortie à la charge du salarié (acquis à l'OPC)	-	-
Autres	-476,640.01	-87,230.45
Extourne de souscriptions	-	-
Droits de sortie à la charge de l'entreprise (non acquis à l'OPC)	-	-
Droits de sortie à la charge du salarié (non acquis à l'OPC)	-	-

(*) Données non auditées par le commissaire aux comptes.

(**) Données fournies par les teneurs de compte et non issues de la comptabilité.

Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	5,073,101.42
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe E0 (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	1,270.3979
Nombre de titres rachetés	328.0197
Catégorie de classe E1 (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	8,689.7104
Nombre de titres rachetés	2,216.6338
Catégorie de classe E2 (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	26,768.5864
Nombre de titres rachetés	1,946.2885
Catégorie de classe A2 (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	6,376.6550
Nombre de titres rachetés	467.8570
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Complément d'information 2

Frais de gestion	Exercice	% de l'actif net moyen
	29/12/2023	
	Montant (EUR)	
Catégorie de classe E0 (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	228.10	0.08
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe E1 (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	3,040.24	0.60
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-

Complément d'information 2

Frais de gestion	Exercice 29/12/2023	
	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe E2 (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	19,811.03	0.99
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe A2 (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	5,359.72	1.00
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	15,368.28	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	160,276.18
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	160,276.18
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	
Autres créditeurs divers	145,294.84
Provision pour risque des liquidités de marché	
Honoraires CLC à la charge du Fonds	
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	3,322.85
Frais de gestion de la garantie	
Frais d'assurance décès	
Frais de conseil	
Commissions d'entrées rétrocédées	
Versements en cours de répartition	
TOTAL DES DETTES	148,617.69

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
Actif	Néant
OPC Maitre	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	Néant
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 29 Décembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Affectation des résultats

Catégorie de classe E0 (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1,449.79	977.95
Total	1,449.79	977.95
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,449.79	977.95
Total	1,449.79	977.95
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	85.02	-73.63
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	85.02	-73.63
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	85.02	-73.63
Total	85.02	-73.63
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe E1 (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Résultat	-675.76
Total	-675.76
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	-675.76
Total	-675.76
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	154.70
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
Total	154.70
Affectation	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	154.70
Total	154.70
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

Catégorie de classe E2 (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-15,354.18	-3,165.62
Total	-15,354.18	-3,165.62
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-15,354.18	-3,165.62
Total	-15,354.18	-3,165.62
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	711.27	-190.39
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	711.27	-190.39
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	711.27	-190.39
Total	711.27	-190.39
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

ALM ES CLASSIC

Catégorie de classe A2 (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-4,746.76	-1,296.05
Total	-4,746.76	-1,296.05
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-4,746.76	-1,296.05
Total	-4,746.76	-1,296.05
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	219.01	-98.52
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	219.01	-98.52
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	219.01	-98.52
Total	219.01	-98.52
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe E0 (Devise: EUR)

	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)		
Parts C	93.24	101.61
Actif net (en k EUR)	257.03	375.87
Nombre de titres		
Parts C	2,756.4314	3,698.8096

	30/12/2022	29/12/2023
Date de mise en paiement		
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)		
Parts C	-0.02	0.02
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)		
Parts C	0.35	0.39

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ALM ES CLASSIC

Catégorie de classe E1 (Devise: EUR)

	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)	
Parts C	104.54
Actif net (en k EUR)	676.71
Nombre de titres	
Parts C	6,473.0766

	29/12/2023
Date de mise en paiement	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)	
Parts C	0.02
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)	
Parts C	-0.10

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ALM ES CLASSIC

Catégorie de classe E2 (Devise: EUR)

	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)		
Parts C	89.54	96.68
Actif net (en k EUR)	664.55	3,117.61
Nombre de titres		
Parts C	7,421.1775	32,243.4754

Date de mise en paiement	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)		
Parts C	-0.02	0.02
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)		
Parts C	-0.42	-0.47

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ALM ES CLASSIC

Catégorie de classe A2 (Devise: EUR)

	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)		
Parts C	92.86	100.27
Actif net (en k EUR)	343.87	963.80
Nombre de titres		
Parts C	3,702.8890	9,611.6870

Date de mise en paiement	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)		
Parts C	-0.02	0.02
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)		
Parts C	-0.35	-0.49

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ALM ES CLASSIC

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Titres d'OPC				5,073,101.42	98.81
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				5,073,101.42	98.81
ALM CLASSIC PART RA	14,260.7	355.74	EUR	5,073,101.42	98.81
Créances				160,276.18	3.12
Dettes				-148,617.69	-2.89
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				49,223.83	0.96
TOTAL ACTIF NET			EUR	5,133,983.74	100.00